VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Edwige EME et Yves KRATTINGER
Canton de Rioz

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA HAUTE-SAÔNE CANTON DE RIOZ

19 octobre 2020

GARANTIE D'EMPRUNT – HABITAT 70 – CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS A RIOZ

Le Directeur d'Habitat 70 sollicite la garantie d'emprunt du Département pour un contrat de prêt pour la construction de 12 logements situés Rue du Tacot à RIOZ. Ce dernier est consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après délibération, la Commission permanente a accordé sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt à hauteur de 1 155 000 € souscrit par Habitat 70.

SPORT – SECTIONS SPORTIVES

Le Département de la Haute-Saône compte dans les collèges 35 sections sportives. La section sportive permet de regrouper des jeunes élèves disposant des qualités nécessaires à la réussite sportive de haut niveau.

La Commission permanente a accordé une subvention de 750 € à la section sportive de football du collège Jeanneney à Rioz.

SPORT – SOUTIEN AUX ANIMATEURS SPORTIFS DES CLUBS DE PLUS DE 200 LICENCIES

Le Conseil départemental accorde une aide financière en faveur des clubs sportifs de plus de 200 licenciés pour le recrutement d'un animateur sportif diplômé d'Etat sous certaines conditions. Cette aide est dégressive sur 3 ans à compter de la date de recrutement de l'intervenant. Elle se traduit par un forfait de 7 800 € la première année, 5 800 € la seconde, 3 900 € la troisième année. A partir de la quatrième année, le forfait s'élève à 1 900 € sous réserve d'une participation équivalente accordée par la ou les collectivités locales de rattachement en complément de ce qui était accordé précédemment.

La commission permanente du 19 octobre 2020 a alloué à l'US Larians Football une aide de 1348 € pour l'emploi de son animateur sportif sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

DEVELOPPEMENT CULTUREL – CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES INTERNATIONAUX

Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 10 000 € destiné à financer les chantiers de jeunes bénévoles internationaux.

Suite à la commission permanente, l'association du centre de Beaumotte bénéficiera d'une aide de 1764 € pour les travaux de rénovations du mur d'enceinte du bâtiment « La Fabrique du Monde Rural ».

DEVELOPPEMENT CULTUREL – AIDE EN FAVEUR DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, ET DU THEATRE

Le Conseil départemental a inscrit un crédit global de 9000 € en faveur des associations théâtrales.

Suite à la commission permanente, l'association Théâtre Envie de FILAIN bénéficiera d'une aide de 3 500 €.

ACQUISITIONS FONCIERES – VALLEROIS-LARIOZ – REGULARISATION FONCIERE AVEC LA SCI VALLEROISDIS

Dans le cadre d'un projet d'aménagement commercial sur la commune de VALLEROIS-LORIOZ, la SCI Valleroisdis sollicite le Département pour l'acquisition d'une emprise de parcelle cadastrée ZI n°38. Suite à l'intervention d'un géomètre il s'avère nécessaire de procéder à une régularisation foncière (cession et acquisition).

La Commission permanente autorise le Président du Conseil départemental à signer l'acte d'échange et tous les documents relatifs à cette opération.

VOIRIE – BORDURES DE TROTTOIRS

Le Département attribue aux communes et à leurs groupements une aide pour la pose de bordures de trottoirs et caniveaux, sur le domaine public, sur la base forfaitaire de 10 € le mètre linéaire. Dans le cadre du plan de soutien à l'activité de voirie, la subvention versée pour les travaux réalisés durant l'année 2020 et le premier semestre 2021 sera bonifiée à 100%.

La commune de BOUHANS-LES-MONTBOZON se voit attribuer une subvention de 1120 € pour la pose de bordures Grande Rue, Rue de la Fontaine et Rue de l'Ecole. La commune de BUTHIERS recevra une aide de 13 500 € pour la pose de trottoirs Grande Rue. NEUVELLE-LES-CROMARY bénéficiera d'une aide de 2800 € pour la pose de bordures Rue de la Charme. SORANS-LES-BREUREY recevra une subvention de 3700 €.

VOIRIE – REPARTTIONS ET UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE – REPARTITION 2019

La commission permanente du Conseil départemental est chargée de la répartition du produit des amendes de police, relatives à l'année antérieure, pour aider les collectivités réalisant des travaux visant à améliorer la sécurité routière. La politique plafonne le montant des travaux subventionnables par commune et par an à :

- 40 000€ HT dès lors que les travaux concernés sont situés à la sortie des collèges et des pôles éducatifs et porteront sur l'amélioration de la sécurité routière ou sont destinés à l'aménagement d'une aire de covoiturage
- 15 000€ HT dans les autres cas

La commission permanente du 19 octobre 2020 a accordé une subvention de :

- 5 974 € à la commune de RIOZ pour les aménagements de sécurité Rue de la Faïencerie.
- 4 904 € à la commune de MAIZIERES pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Grande Rue.
- 5 974 € à la commune de PERROUSE pour l'aménagement de la sécurité Rue du Stade.
- 5 973 € à la commune de NEUVELLE-LES-CROMARY pour des travaux d'aménagements d'un chemin piétonnier et des travaux de sécurité Grande Rue.
- 1 593 € à la commune de TRAITIEFONTAINE au titre de la répartition et de l'utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'aménagement d'un ralentisseur route de Neuvelle.

- 5 974 € à la commune de VORY-SUR-L'OGNON pour l'aménagement de sécurité Rue des Chioz.
- 5 974 € à la commune de FILAIN pour les travaux d'aménagement de la traverse.
- 3 854 € à la commune de BOULOT pour l'élargissement du trottoir Grande Rue.
- 5 974 € à la commune de BUTHIERS pour la création d'un cheminement piétons Grande Rue.
- 5 974 € à la commune de BUSSIERES pour les travaux d'aménagements de sécurité et parkings route de Boult.
- 5 974 € à la commune de CHAUX-LA-LOTIERE pour la création d'un trottoir et cheminement piéton rue de Boulot.
- 8 943 € à la Communauté de communes du Pays Riolais l'aménagement de l'accès au pôle éducatif.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

Le Département a adopté les termes de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise par les Communautés de communes du Département accordée par les EPCI.

La commission permanente a procédé à la validation des avenants à la convention de délégations de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

AGRICULTURE – AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ELEVAGE – VOLETS « BATIMENTS » ET « GESTION DES EFFLUENTS »

Le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 200 000€ en faveur de la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage pour les volets « bâtiments » et « gestion des effluents ».

La commission permanente a accordé dans ce cadre une subvention de 3 178 € à un GAEC situé à LE CORDONNET pour l'extension d'une salle de traite, de stockage de fourrage et de stabulation.

AGRICULURE – AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LA REDUCTION DES INTRANTS

Le Conseil départemental poursuit son intervention en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants.

La commission permanente du 19 octobre 2020 a alloué une aide de 599 € à une exploitation située à VILLERS-BOUTON pour l'achat d'une faucheuse.